

Règlement

1_ L'accès à salle est réservé aux personnes inscrites et pouvant présenter la carte de membre.

L'âge minimum requis est 16 ans.

2_ L'adhésion est non remboursable.

3_ Une tenue correcte est exigée. L'utilisation des vestiaires est obligatoire pour se changer.

4_ Dans un souci d'hygiène et de préservation du matériel l'utilisation d'une serviette est obligatoire pour couvrir les appareils.

Une paire de chaussures propres couvrant l'intégralité du pied est obligatoire.

5_ Aucune utilisation du matériel autre que celle d'origine ne sera acceptée.

La réservation d'appareil est interdite.

Le partage d'appareil entre adhérent est obligatoire si nécessaire.

6- Interdit de jeter les charges au sol.

7_ Après utilisation du matériel il est impératif de :

- ranger les poids sur les portiques.

8_ Les membres doivent toujours avoir

leur carte d'adhérent avec eux afin de pouvoir être identifié par un responsable.

9_ Validation de la carte d'adhésion:

- dossier complet

- paiement de l'inscription effectué



Mutuelle des sportifs

La loi 84-610 du 16 juillet 1984, fait obligation à tout regroupement sportif d'informer ses adhérents de leurs intérêts à souscrire à une assurance de personne et de tenir à leur disposition des formulaires de garantie.

La jurisprudence fait une application particulièrement rigoureuse de cette obligation d'informer. Aussi et afin de vous permettre de faire face à cette situation, la mutuelle des sportifs met à votre disposition des imprimés destinés à être remis par vos soins à chacun des membres de votre association. "conditions générales" constituant la reproduction de l'accord collectif conclu en l'association et la MDS (garantie de base bénéficiant aux adhérents)

Bulletin d'adhésion à la garantie complémentaire SPORMUT, permettant aux personnes qui le souhaitent à titre individuel à des garanties complémentaires en vue d'améliorer le régime de base.



I.P.N.S - Ne pas jeter sur la voie publique



FITNESS

SELF-DEFENSE

MUSCULATION

Retrouvez-nous sur notre site www.usclezoux.fr



Complexe du Vernadel | 24 chemin des Charretiers | 63190 | Lezoux